

Compte rendu du Conseil de quartier des Charmettes – 4 juin 2010

Mme BOGHOSSIAN excuse Mme HERRICHE et M. SENDRA, et décline l'ordre du jour.

☞ Point sur les nouvelles technologies.

M. PARASSOURAMANE présente le site www.entrebeauvillesois.fr : cet outil mis en place à l'automne dernier par la Ville, oriente les beauvillésois vers une **plateforme qui leur permet d'être mis en relation avec des personnes habitant le même quartier ou à Villiers-le-Bel, et proposant ou recherchant un service particulier.**

Il explique la démarche à suivre, en indiquant qu'il faut s'inscrire (en renseignant ses coordonnées et son adresse mail), afin d'obtenir un compte (avec un pseudonyme) et d'être géo localisé, ce qui permettra aux personnes inscrites d'être repérées sur une carte et de pouvoir déposer ou répondre à des annonces.

Différents « univers » (thématiques) sont disponibles : sports, garde d'enfants, covoiturage, etc... Il cite ainsi 2 exemples de personnes échangeant leurs services.

Q : M. DESTOUESSE demande si cet outil correspond au SEL (système d'échange local) et s'il est gratuit ?

R : M. PARASSOURAMANE explique que cette plateforme fonctionne sur le principe de l'échange de services, assez proche d'un SEL, et que le **site est entièrement gratuit.**

Q : M. AUZOU demande comment l'information concernant ce site est diffusée, et comment les personnes qui n'ont pas accès à internet peuvent être informées. Il demande également si une inscription « papier » est possible en Mairie.

R : M. PARASSOURAMANE indique que des informations sont disponibles sur le site de la Ville, que des flyers ont été diffusés et que des interventions sont prévues lors des Conseils de quartier du mois de juin. Un stand « entrebeauvillesois.com » sera également tenu lors de la Fête de la Ville du 19 Juin, afin de permettre une démonstration.

Mme BOGHOSSIAN indique également qu'un article est paru à ce sujet dans le Villiers-le-Bel Infos. Concernant l'inscription « papier », elle souligne que les personnes inscrites sur le site doivent disposer d'un email, pour échanger leurs services. Par contre, les personnes n'ayant pas un accès à internet chez elles, peuvent utiliser les bornes informatiques mises à leur disposition dans différentes structures de la Ville.

Q : Mme LEDUC demande combien de personnes sont inscrites sur le site.

R : M. PARASSOURAMANE répond que seulement une vingtaine de beauvillésois sont membres du site, d'où la nécessité d'informer un maximum de personnes, lors des Conseils de quartier ou lors de la Fête de la Ville.

Il propose également d'envoyer plus d'informations par email aux personnes intéressées.

M. NOICY trouve la démarche positive, même si peu de personnes sont informées.

☞ Bilan de la Fête des Voisins.

Mme VILLAIN présente un bilan de la **Fête des Voisins du quartier des Charmettes, qui a eu lieu le 28 Mai dernier.**

Le groupe de travail, constitué de Mme REGNIER, M. AUZOU et elle-même, s'est réuni 2 fois, appuyé par Mme BOGHOSSIAN et Mme HARBI, afin d'organiser l'évènement.

Le projet a bénéficié d'un budget de 100 euros, grâce au « Fonds de Participation des habitants » de la Ville, ce qui a permis d'acheter les boissons et le petit matériel, et du matériel (chaises, tables, décoration « Fête des Voisins ») a également été mis à disposition.

La Fête s'est déroulée au **Parc des Sports et des Loisirs**, lieu qui a présenté l'avantage d'être bien situé et d'être agréable pour les enfants (sécurité + jeux).

1. Horaires de la Fête

Mme VILLAIN se demande si l'évènement n'a pas été organisé trop tôt dans la soirée, amenant les enfants sortant des activités sportives (et donc sans parents) à venir consommer et repartir.

M. AUZOU évoque également le fait que les personnes revenaient peut être tout juste du travail.

Mme BOGHOSSIAN répond que les 9 Fêtes des Voisins organisées à Villiers-le-Bel ont toutes été organisées aux mêmes heures.

Elle demande s'il ne s'agit pas d'une question d'habitude des habitants du quartier, non habitués à utiliser l'espace public tardivement, contrairement aux quartiers du PLM et des Carreaux par exemple.

2. Lieu de la Fête

Mme BOGHOSSIAN questionne sur le lieu d'organisation de l'évènement, en demandant si le Parc des Sports et des Loisirs est le lieu propice pour la Fête des Voisins et demande aux personnes dans la salle non présentes lors de cette soirée pourquoi elles n'y ont pas participé.

M. NOICY indique que certaines personnes ont pensé que c'était la Fête de la Ville, et ne se sont donc pas déplacées. Cette remarque interpelle M. KONATE, qui se demande pourquoi des personnes ne participeraient pas à un évènement organisé par la Ville.

Mme VILLAIN dit qu'elle a reçu des appels de personnes qui se sont excusées de ne pas pouvoir participer.

3. Echanges entre voisins

Mme REGNIER précise qu'il a manqué de voisins et qu'il y avait trop d'enfants. Elle se demande également si la Fête n'a pas été trop vaste, et s'il n'aurait pas fallu l'organiser par petits secteurs.

M. AUZOU indique par ailleurs que les voisins ont peu échangé et se constituaient en groupes de personnes.

Mme VILLAIN regrette qu'il n'y ait pas eu plus de contact entre les habitants organisateurs et leurs voisins et que la soirée n'ait pas mobilisé plus de personnes, alors qu'une distribution des invitations avait été réalisée dans toutes les boîtes aux lettres des Charmettes (en plus de l'affichage et de l'information diffusée dans les écoles).

Mme BOGHOSSIAN indique à ce titre que les moyens de communication ont été suffisants et souligne l'investissement du groupe d'habitants organisateurs lors de la distribution.

M. KRAGBE indique qu'il y avait beaucoup d'habitants des Briques Rouges, qui se connaissaient et qui sont arrivés plus tardivement, bénéficiant ainsi d'une vraie « Fête des Voisins ».

Mme BOGHOSSIAN rappelle le contexte de la Fête des Voisins des Briques Rouges, organisée à l'origine dans la résidence, et finalement annulée suite au refus du Président du conseil syndical. Les habitants organisateurs ont finalement décidé de se joindre à la fête organisée au Parc des Sports.

Elle souligne que résidant en immeubles, les échanges sont plus faciles pour eux, contrairement à l'aspect pavillonnaire des Charmettes.

Elle indique par ailleurs qu'une initiative commune pourra être réalisée l'année prochaine.

Concernant cette première expérience, il s'agit selon elle de relativiser, car c'était la première année que cette fête était organisée sur le quartier et qu'elle a été une réussite. Elle félicite les 3 habitants qui se sont mobilisés sur cette initiative.

M. NOICY souligne la réussite de l'initiative et indique qu'il incitera les gens à participer à cet évènement l'année prochaine.

M. AUZOU invite d'autres habitants des Charmettes à participer l'an prochain à l'organisation de la Fête des Voisins.

☞ Compte-rendu de la Semaine du Développement Durable.

Mme BOGHOSSIAN excuse M. MAQUIN et Mme DOGIMONT de ne pouvoir présenter le **Compte-rendu de la Semaine du Développement Durable** et donne la parole à Mme HARBI pour une présentation succincte, en précisant que plus d'éléments seront disponibles à la rentrée.

Les **animations au parc Jean Vilar**, organisées le **Mercredi 14 avril**, autour d'ateliers sur le tri des déchets, la dégustation de produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, etc... ont réuni 200 personnes sur l'après-midi.

Malgré une amélioration de la qualité des stands tenus, il est noté que le nombre de participants a été inférieur à l'année précédente.

Le **Forum des métiers de l'Environnement et du Développement Durable**, organisé par l'Espace Emploi de Val de France et qui s'est tenu le **Jeudi 15 Avril**, a été une grande réussite en termes d'accueil et de qualité de l'organisation.

On a observé une forte mobilisation de la part des partenaires et du public : 320 personnes sont ainsi venues se renseigner sur les métiers et formations liés à l'environnement.

Le même jour étaient organisées :

- la **visite du site d'enfouissement de la REP** par 30 personnes qui ont manifesté un très fort intérêt pour le site ;
- 3 **visites de la Géothermie**, qui ont mobilisé 30 personnes, satisfaites de découvrir le site et qui ont souligné la qualité de l'animation ;
- 4 **visites de l'appartement pédagogique des Médiaterre** aux Carreaux pour 35 présentes au Forum de l'Emploi.

Vendredi 16 avril, et pour la première année, la **visite du site de compostage Valdeve** (à Attainville) a été organisée. Seulement 8 personnes ont participé à cette visite, ce qui nécessitera d'améliorer la mobilisation du public l'année prochaine.

Le même jour, l'**Espace Citoyen de la Maison de Quartier Camille Claudel** a permis aux jeunes de valoriser le travail réalisé en 2009. Cet évènement, bénéfique pour les jeunes, a cependant mobilisé peu de personnes.

Le **Nettoyage de printemps** organisé le **Samedi 17 avril** autour des 3 Maisons de quartier de la Ville a réuni près de 200 personnes, avec une mobilisation particulièrement massive dans le quartier du DLM.

Pour la première année, le tri des déchets ramassés a été mis en place, appuyé par une animation du SIGIDURS (syndicat de gestion des déchets). L'ensemble des participants s'est réuni à la Maison de quartier Boris Vian pour partager un repas.

La **visite du Centre Technique Municipal** organisé le **Lundi 19 avril** a permis la découverte des services techniques de la Ville. Malgré une grande disponibilité et un très bon accueil de la part de l'équipe, la visite a réuni un très faible nombre de participants, ce qui pose la question de sa reconduction l'année prochaine.

Les **séances d'information et sensibilisation proposées par les membres du Conseil des Sages** les **20 et 21 Avril**, dans les magasins Leader Price et Simply Market, ont permis d'avoir des échanges intéressants et fréquents avec les clients.

Enfin, les **visites de l'appartement pédagogique des Médiaterre** aux Carreaux ont réuni 36 personnes, les **19, 20 et 21 avril**.

Suite à ce bilan, Mme BOGHOSSIAN précise que certaines visites ont eu beaucoup de succès, et que si des personnes résidant le quartier n'ont pas pu en bénéficier, il sera possible, selon le nombre de demandes, d'organiser d'autres visites dans les mois à venir.

Q : Mme LEDUC demande pourquoi la Semaine du Développement Durable à Villiers-le-Bel est organisée en décalage avec la Semaine du Développement Durable Nationale, et durant les vacances scolaires, ce qui ne permet pas aux enfants absents de participer aux activités. Elle indique par ailleurs que peu de lots étaient disponibles cette année.

R : Mme BOGHOSSIAN indique qu'il s'agit d'une habitude à Villiers-le-Bel d'organiser la Semaine du Développement Durable en décalé, mais qu'elle a été organisée à cheval sur les périodes hors vacances scolaires et vacances scolaires. Par ailleurs, elle indique que de nombreuses activités étaient réservées aux enfants, notamment lors de l'après-midi organisée au Parc J. Vilar le 14 Avril (hors vacances scolaires).

Concernant les lots, Mme HARBI répond qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des lots auprès des partenaires, mais que le Comité Environnement y travaille.

Mme BOGHOSSIAN rappelle le principe du concours « Villiers Fleurie » et invite les habitants à y participer.

Q : Mme PRADOT évoque le fait qu'il n'y a pas de fleurs sur le rond point situé face à la Maison Jacques Brel, et que des bidons d'huile sont présents depuis deux mois sur le parking situé à l'entrée du CTM et de l'Hôpital Charles Richet.

R : des habitants lui indique que le rond point est en cours de fleurissement, et que le parking a été nettoyé le jour même.

☞ Informations sur l'été

1. Activités de l'été

Mme BOGHOSSIAN présente les activités de l'été, en commençant par la **Fête de la Ville**, organisée le Samedi **19 Juin prochain au Parc des Sports et des Loisirs**.

Suite à la réussite de la Fête organisée l'an passé, le même endroit a été retenu, mais les stands vont être concentrés au théâtre de verdure, alors qu'ils étaient éparpillés l'année précédente.

Les horaires ont également été modifiés : les **activités se dérouleront de 11h à 19h**.

Elles s'articuleront autour de **plusieurs pôles** : Environnement et Développement Durable, Saveurs du Monde, Sports, Petite Enfance, etc...

Toutes les activités proposées seront gratuites, à l'exception des plats et boissons vendus par 24 associations du pôle Saveurs du Monde.

Un **système de navette** sera mis en place avec le car de la Ville, afin d'amener les habitants des différents quartiers jusqu'au Parc des Sports et des Loisirs.

Concernant les **moyens de communication**, des calicots seront prochainement installés et une distribution des flyers sera réalisée dans toutes les boîtes aux lettres.

Le programme sera disponible le jour même, sur place. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Ville.

Mme BOGHOSSIAN rappelle qu'il s'agit d'un fort investissement, en termes financier et de temps, de la Ville, plus important que les différentes fêtes de quartier.

Elle présente également les **animations de proximité de l'été** : durant tout le mois de Juillet, des activités sont proposées par les services de la Ville et les Maisons de quartier, notamment au **Parc de la Géothermie** et au **Parc J. Vilar** (village des sports, murs d'escalade) et à la Maison de quartier Boris Vian (« **Urban Folies** » : concert, repas, projection cinéma, etc).

2. Opération Tranquillité Vacances et Plan Canicule

Mme BOGHOSSIAN présente le dispositif « **Opération Tranquillité Vacances** », service de surveillance gratuit mis en place par la Police Municipale pendant l'été (juillet/août). Il s'agit de **contrôles visuels du domicile** en cas d'absence prolongée.

Il suffit pour cela de télécharger une fiche d'inscription sur le site de la Ville, de la remplir et de la remettre aux agents de la Police Municipale (joignable également au 01.34.19.32.07).

Elle rappelle également qu'un **Plan Canicule** sera mis en place cet été pour les personnes âgées. Un numéro sera disponible dès fin juin et 24h/24h, le 01.34.29.29.29 : il permettra aux personnes intéressées d'avoir la liste des pharmaciens et médecins de garde sur toute la période estivale, et de contacter également des bénévoles du **Conseil des Sages**, qui pourront rendre visite à domicile aux personnes âgées isolées.

Q : Mme LEDUC indique que les pharmaciens de garde étaient, il y a quelques temps, disponibles sur le site de la Ville, et régulièrement mis à jour, mais que cela ne se fait plus.

R : Mme BOGHOSSIAN indique que le service concerné en sera informé.

☞ Questions diverses :

1. Collecte des déchets verts et entretien de l'espace public

Q : M. ROBERT indique que les personnes résidant au 1 rue Victor Hugo n'ont pas bénéficié de la distribution de sacs en papier pour la collecte des déchets verts.

R : Mme BOGHOSSIAN indique que ces personnes peuvent contacter Val de France pour obtenir des sacs.

Q : M. POULET demande si son intervention lors d'un récent Conseil de quartier sur le trottoir abîmé par la construction d'un pavillon avenue des Charmettes, ainsi que l'envoi d'un mail et de photos à Mme BOGHOSSIAN, a permis de nettoyer le trottoir.

R : M. DECHERY indique qu'effectivement le sujet a été abordé avec les services techniques.

Q : M. POULET demande également si la Ville est mandataire de l'appareil utilisé pour nettoyer les rues aux alentours de la gare, qui souffle et soulève la poussière, créant ainsi beaucoup de nuisances (bruit et poussière).

R : Mme BOGHOSSIAN indique qu'il s'agit de Val de France et que l'ensemble de la Ville est nettoyée par ce moyen. Le sujet sera abordé avec les services concernés.

Q : M. DESTOUESSE évoque les problèmes qui ont découlé des travaux d'élagage réalisés fin mai dans le quartier des Charmettes : un câble téléphonique commun à 7 pavillons a été coupé, et les temps de réaction ont été longs avant la remise en marche de la ligne. Il s'interroge sur le fait qu'aucune procédure ne soit prévue par les services techniques en cas de problème, pour réagir le plus rapidement possible.

R : Mme BOGHOSSIAN indique que la demande est notée, et communique le numéro de l'accueil du Centre Technique Municipal, à contacter en cas de problème de ce type (01.39.29.40.40).

2. Nuisances aux abords de l'école maternelle Michel Montaigne

Q : M. ROBERT demande la mise en place d'un grillage ou le rehaussement du mur séparant sa propriété de l'école maternelle Michel Montaigne ; il reçoit en effet régulièrement des ballons et vêtements dans son jardin.

Mme REGNIER confirme qu'elle reçoit également des pommes de pin et des cailloux.

R : Mme BOGHOSSIAN en prend note. Le sujet sera évoqué avec le service concerné.

3. Circulation et vitesse

Q : Mme JUDY-REGNO évoque la circulation dans l'avenue Edmond Rostand : les voitures roulent vite malgré le stop, et alors qu'il y a beaucoup d'enfants.

Mr KRAGBE se demande si la limitation de vitesse à 50 km/h n'est pas trop élevée.

R : Mme BOGHOSSIAN indique que la Police Municipale effectue régulièrement des relevés de vitesse, et qu'ils observent que peu de voitures roulent au dessus de 50 km/h.

Il s'agit peut être d'une impression de rouler vite, induite par la largeur des petites rues et indique qu'effectivement la limitation à 50 km/h n'est peut être pas adaptée.

Les personnes présentes pensent que la limitation est trop élevée.

Mme BOGHOSSIAN interroge M. DECHERY sur la démarche à suivre pour réduire la vitesse dans certaines zones du quartier.

M. DECHERY indique qu'il faut faire un arrêté, mais qu'une réflexion est à mener sur la limitation. Il cite l'exemple de la zone 30 mise en place autour de la Mairie après une concertation avec les habitants.

M. KRAGBE évoque le cas du croisement entre l'avenue Pierre Dupont et l'avenue Pierre Curie, où le panneau du sens interdit, mal placé, est invisible, ce qui rend le croisement accidentogène.

Mme BOGHOSSIAN propose qu'un groupe de travail se constitue afin de constater les problèmes de circulation dans le quartier : plusieurs visites peuvent être organisées, à différents moments de la journée. Les observations faites pourront être présentées et discutées en Conseil de quartier.

Mme LEDUC indique que cette démarche a déjà été proposée par Mr MAQUIN aux membres du Conseil des Sages.

Mme BOGHOSSIAN demande donc aux habitants de faire remonter leurs observations et remarques au Conseil des Sages.

Q : Mme LEDUC indique que des comportements dangereux existent, malgré les interdictions et que la Police n'intervient pas.

R : Mme BOGHOSSIAN répond que la Police Municipale ne peut pas intervenir partout. Le travail réalisé permettra de réduire la vitesse, mais les comportements dangereux continueront d'exister.

4. Stationnement gênant

Concernant la problématique du stationnement alterné évoqué lors du dernier Conseil de quartier, M. DESTOUESSE indique que les panneaux sont présents dans les rues, mais les gens ne les regardent pas.

Q : Mme REGNIER indique que des voitures stationnées extérieures au quartier stationnent de manière prolongée dans le quartier.

M. POULET demande à ce titre que faire des voitures ventouses ?

R : M. DECHERY rappelle qu'au-delà de 7 jours de stationnement, le véhicule doit être signalé à la Police Municipale. Un courrier est adressé au propriétaire, qui a un délai de 8 jours pour réagir. Passé ce délai, il est procédé à l'enlèvement du véhicule.

Il précise également qu'un gros travail est réalisé par la Police Nationale sur cette problématique : une dizaine de véhicules sont enlevés tous les mois sur le territoire de la Ville.

Q : M. NOICY indique que de nombreuses voitures (n'étant pas du quartier) stationnent sur les trottoirs, ce qui gêne l'accessibilité des fauteuils roulants et des poussettes. Il demande à qui adresser une pétition qui serait réalisée.

R : Mme BOGHOSSIAN précise que cette pétition peut lui être envoyée et invite les habitants à indiquer à la Police Municipale les mauvais comportements des automobilistes.

Q : Mme REGNIER demande si le cycliste est en tort, lorsque la piste cyclable est non utilisable (comme c'est souvent le cas avenue Pierre Séward), en cas d'accident avec un automobiliste.

R : M. DECHERY indique que théoriquement non, si le cycliste n'a pas la possibilité d'utiliser la piste cyclable, même si c'est une obligation.

5. Divers

Q : Mme PRADOT évoque la suppression de la boîte aux lettres rue Julia, et demande si elle sera remplacée.

R : Mme BOGHOSSIAN rappelle qu'il revient à la Poste de décider de l'emplacement des boîtes aux lettres, et non à la Ville.

Q : Mme JUDY-REGNO demande comment les permis de construire sont attribués, évoquant le cas d'une nouvelle construction avenue du Champ Bacon, qui ne correspond pas aux maisons existantes.

R : Mme BOGHOSSIAN indique que si le permis de construire a été accordé, c'est que le dossier a été réalisé dans les règles. Elle indique par ailleurs que les riverains ont la possibilité de faire un recours dans les 2 mois suivants l'attribution d'un numéro de permis de construire (obligatoirement affiché sur le chantier de construction).

Elle invite les personnes qui ont des questions à contacter le service Urbanisme pour plus de précisions (01.34.29.28.79).

Mme BOGHOSSIAN remercie les participants et clôture le Conseil de Quartier.